

ÉTABLIR l'appartenance au peuple et/ou à la communauté autochtone de la région ;

ÉTABLIR le mode de vie commun des membres de la communauté autochtone de la région ;

IDENTIFIER les autochtones appartenant à la communauté autochtone de la région ;

CARTOGRAPHIER le territoire d'occupation, d'utilisation et de fréquentation des membres de la communauté , incluant les routes d'eau, les portages et les sites de traite ;

VEILLER en tout temps à la promotion, à l'exercice, à la protection et à la défense des droits ancestraux autochtones de ses membres ;

INTERVENIR auprès des gouvernements, des entreprises et des tribunaux pour assister ses membres afin de faire reconnaître leurs droits ancestraux dans la région ;

ENCOURAGER et PROMOUVOIR la recherche en Droit, en Archéologie, en Généalogie, en Géographie, en Cartographie, en Anthropologie, en Histoire, en Sociologie, en Ethnogenèse et autres sciences visant à identifier la communauté autochtone de la région ;

INFORMER les membres et la population de l'identité et de la culture distinctives des autochtones de la région, leur histoire, leur mode de vie ancestral et leurs droits ancestraux ;

FAIRE connaître la culture autochtone de la région ;

ORGANISER des rencontres permettant aux membres de partager et célébrer leur identité et leur culture distinctives ;

PARTICIPER aux recherches, à la rédaction, à la publication, à l'enregistrement et à la diffusion de l'histoire du peuple et/ou de la communauté autochtone historique de la région ;

ENCOURAGER les titulaires de droit autochtone de la région à s'identifier au sens du chapitre 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et à exercer leur mode de vie et leur culture ancestrale ;

FAVORISER le partage équitable du territoire et de ses ressources fauniques, halieutiques et naturelles avec les autres peuples, autochtones et autres, tout en privilégiant leurs droits quand des restrictions ou des interdictions sont imposées ;

PROMOUVOIR et FAVORISER l'exploitation des ressources naturelles de la région de façon durable ;

PROMOUVOIR et FAVORISER l'entraide entre les peuples autochtones, notamment entre les membres des communautés autochtones et leurs organismes respectifs représentatifs, les Indiens avec et sans statut, en réserve ou non, et leurs organismes représentatifs ;

COOPÉRER au maintien d'un esprit de fraternité et d'entraide entre les membres des peuples autochtones s'entendant notamment des Indiens, des Métis et des Inuit ;

PARTICIPER à la consultation des membres du peuple et/ou de la communauté métisse de la région lorsque les gouvernements et/ou les entreprises envisagent d'adopter des mesures susceptibles de modifier leur territoire de chasse, de pêche et de cueillette et d'affecter leur mode de vie ;

PARTICIPER à l'élaboration de sentences sur mesure pour les délinquants autochtones et à leur réhabilitation ;

PROMOUVOIR la liberté de ses membres et leur libre-circulation en Amérique du Nord ;

IDENTIFIER, PROTÉGER et PRÉSERVER le territoire ancestral de ses membres, de même que les ressources naturelles et les espèces s'y trouvant, incluant notamment mais non limitativement les

ressources fauniques, halieutiques, forestières, papetières, hydrauliques, gazières, minières et pétrolières, les cimetières autochtones, les portages, les sites occupés par les autochtones à l'époque historique, les forts, les postes de traite et les bâtiments s'y trouvant ;

PROMOUVOIR l'archéologie des postes de traite de la région, incluant sondages et fouilles exhaustives, pour mettre au jour les vestiges des postes, des bâtiments et des objets de culture matérielle s'y trouvant et ainsi établir le mode de vie des personnes qui les ont bâtis, occupés, utilisés ou fréquentés ;

ACQUÉRIR les sites et les postes de traite occupés, utilisés et fréquentés par les Autochtones de la région avant 1900 , les RESTAURER et y RECRÉER la vie et le troc ;

PARTICIPER aux programmes gouvernementaux, fédéral, provincial et municipaux réservés aux «Autochtones hors-réserve» en général et aux Métis en particulier, notamment ceux en économie sociale, en habitation, en alimentation, en création d'emploi, en prévention, en études postsecondaires et en santé.